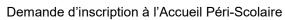


Tél: 02.38.42.15.15

## **PERI-SCOLAIRE** Mars / Avril 2023



Nom du responsable légal :

BOYNES	
Y	
77	

		Nom o	du responsa	ble légal :						
Nom e	t prénom de	e l'enfant :								
Date d	e naissance	e: JJ/MI	M / A A A A							
Adress		:								
Adress	e mail :									
(à rense		= :		tre fourni ob		(7 chiffres + c QF de référence ent. Merci.		<b>QF</b> : se 2023 est ce	elui de Janvie	 r 2023)
Ecole :	Maternelle	e : 🗌	Elémentai	ire : 🗌						
		our l'année : e en Mairie d				renseignem	ents sanita	res.		
Afin de	pouvoir ga	ırantir au mie	eux la sécur	ité de votre	enfant, l'in:	scription est	obligatoire			
Matin	eatin de 07h00 à 09h00 Mars 2023 Soir de 16h30 à 19h00 (Cochez les cases correspondant aux accueils souhaités)									
			Mer 1	Jeudi 2	Vend 3	Lundi 6	Mardi 7	Mer 8	Jeudi 9	Vend 10
Matin										
Soir										
	Lundi 13	Mardi 14	Mer 15	Jeudi 16	Vend 17	Lundi 20	Mardi 21	Mer 22	Jeudi 23	Vend 24
Matin										
Soir			Mar 20	Landi 00	\					
Matin	Lundi 27	Mardi 28	Mer 29	Jeudi 30	Vend 31					
Soir										
COII										
Matin de 07h00 à 09h00 Avril 2023 Soir de 16h30 à 19h00 (Cochez les cases correspondant aux accueils souhaités)								à 19h00		
	Lundi 3	Mardi 4	Mer 5	Jeudi 6	Vend 7	Lundi 10	Mardi 11	Mer 12	Jeudi 13	Vend 14
Matin						FERIE				
Soir										
	Lundi 17	Mardi 18	Mer 19	Jeudi 20	Vend 21	Lundi 24	Mardi 25	Mer 26	Jeudi 27	Vend 28
Matin	VACANCES		VACANCES		VACANCES			VACANCES		VACANCES
Soir		VACANCES		VACANCES			VACANCES		VACANCES	
×										
Chois	issez votre n	node de règle	ment :					Α		
	r chèque (à l t ainsi que le l	ordre de Cigale ieu d'accueil)	es et Grillons +	préciser au do	os de votre ch	èque nom et p	rénom de	Le .		
O Par chèque ANCV ou CESU préfinancés Signature :										
<b>O</b> Pa	r carte banc	aire :								
		es réglementat nous contacte			ouhaitez fairo	e un paiemer	nt par carte			



# PERI-SCOLAIRE DE BOYNES

### Mars / Avril

Fonctionnement de l'accueil péri-scolaire

A.P.S. = Accueil Péri Scolaire



#### Qui peut en bénéficier :

Les enfants d'âge maternel et élémentaire scolarisés sur la commune de Boynes, ou communes limitrophes sous réserve de disponibilité.

L'inscription à l'accueil péri scolaire de la commune de Boynes implique l'acceptation du règlement intérieur.

#### Lieux:

Chaque enfant sera accueilli en péri-scolaire dans le local du Centre Socio Culturel.

**Centre Socio Culturel** 1 place de la République **45300 BOYNES** 

Tél: 02.38.32.81.36

#### Jours et Horaires d'accueil :

L'accueil péri-scolaire est ouvert en période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis, sauf jours fériés. De 07h00 à 09h00 et de 16h30 à 19h00.

#### Restauration:

Le goûter est à prévoir par les familles.

#### Conditions d'inscription et modalités de règlement :

\* Les inscriptions peuvent se faire auprès de la direction de l'A.P.S. et au bureau de l'association « Cigales et Grillons », sur place ou par courrier.

Les dossiers d'inscriptions peuvent être téléchargés sur notre site Internet www.cigalesetgrillons.com.

- \* La date limite d'inscription est fixée au 15 de chaque mois pour le mois suivant. Toute inscription arrivant après cette date se fera sous réserve de la capacité d'accueil et d'encadrement.
- \* Des fiches de renseignements sanitaires sont fournies par « Cigales et Grillons » avec les dossiers d'inscription, elles sont à redonner remplies et signées chaque début d'année scolaire.
- \* Les inscriptions se font à la séance selon la fréquentation choisie (matin ET/OU après-midi).

Les tarifs s'entendent à l'heure selon la grille ci-dessous

TARIFS Horaires	Familles habi	tants Boynes	Familles n'habitant PAS Boynes		
	Matin et/ou Soir De 07h00 à 09h00 De 16h30 à 18h30	Soir De 16h30 à 19h00	Matin et/ou Soir De 07h00 à 09h00 De 16h30 à 18h30	Soir De 16h30 à 19h00	
<b>Tranche 1</b> QF de 0 à 710	1,00 € de l'heure	2,50 € la séance	2,00 € de l'heure	5,00 € la séance	
<b>Tranche 2</b> QF de 711 à 1000	1,30 € de l'heure	3,10 € la séance	2,60 € de l'heure	6,20 € la séance	
<b>Tranche 3</b> QF de 1001 à 1400	1,50 € de l'heure	3,50 € la séance	3,00 € de l'heure	7,00 € la séance	
<b>Tranche 4</b> QF de 1401 et +	1,80 € de l'heure	4,10 € la séance	3,60 € de l'heure	8,20 € la séance	

#### La facturation se fera en fin de mois suivant les présences réelles de vos enfants. Mais l'inscription reste obligatoire.

#### Paiement:

Les factures vous seront envoyées chaque fin de mois et le paiement sera à nous faire parvenir sous 8 jours. Les prestations facturées seront les présences réelles de vos enfants.

#### Mode de règlement et facilité de paiement :

O Par chèque (à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos de votre chèque nom et prénom de l'enfant ainsi que le lieu d'accueil)

O Par carte bancaire en fin de mois

O Par chèques vacances ANCV

O Par TICKETS CESU

Tél: 02.38.42.15.15

En cas de difficultés financières le CCAS de la commune est à votre disposition pour étudier toutes situations particulières

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à accueil@cigalesetgrillons.com.

www.cigalesetgrillons.com E-mail: accueil@cigalesetgrillons.com

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.